

L'an deux mille dix-sept, le 9 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs :

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BOULAND PATRICK, JOUNOT PHILIPPE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, SOBECKI LOIC, MAUNOURY HERVE, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN CLAUDE, GARIGUE JACQUES, ROSET YVES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, BACHELEY CHRISTIAN, BLAIS NORBERT, HEURTIN JEAN YVES, RANNOU JEAN MICHEL, LIETTA JEAN, LEBRETON JACKY, GASNIER JEAN-MARIE, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, DE MONS XAVIER, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, BINET ALAIN, LBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, LEFEVRE PASCAL ;

Mesdames :

DEWAELE-CANOUEL CLARA, JOSSEAUME ELISABETH, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, AUBEY SABRINA, GUILBERT CAROLINE, GUEVEL-BADOU CECILE, GRENIER SYLVIE, BLANDIN DANIELE, GUIBOUT MARYVONNE, MAUNOURY MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, DUCRET VIRGINIE ;

Pouvoirs :

MACE ERIC A DONNE POUVOIR A DUBOST THIERRY
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE
LEBAILLY BENEDICTE a donné pouvoir à GUEVEL-BADOU CECILE
BARBERA MIGUEL a donné pouvoir à MAUNOURY HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs : ALLARD JEAN PIERRE, RUAU MAURICE, ANDRE JEAN LUC, GUYET JACQUES, DUFAY FABIEN, LEFEVRE ALAIN, GIESZCZYK JEAN-RENE, ORIoT MICHAËL, LEMERCIER JEAN-JACQUES, MARIE JEAN-LUC, PHILIPPART DAVID, HAGHEBAERT DANIEL ;

Mesdames : STANC NATHALIE, LE MONZE DORIANE, MARGUERITTE MAURICETTE.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Projet de Territoire**
- 2. Contrat de ruralité**
- 3. Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations**
- 4. Questions diverses**

Monsieur Leteurtre remercie Madame Dewaële-Canouel pour le travail fourni sur cette thématique « Projet de territoire » mais également Cédric Delaunay, chargé de mission, sur qui Madame Dewaële-Canouel a pu s'appuyer.

Il fait part d'un travail énorme établi avec beaucoup d'intelligence et pense que la synthèse du travail fournit devrait plaire aux élus.

Il explique que le moment est venu d'approuver ce projet précisant qu'il ne s'agit pas d'un document supplémentaire mais bien d'une mise en ordre des ambitions ; mise en ordre indispensable car certains partenaires tels que le Département, la Région et l'Etat demandent ces orientations pour permettre la mise en place de contractualisations.

Il prend pour exemple le *contrat de ruralité*, qui sera prochainement signé ; le premier dans le Calvados et qui permettra la signature dans la foulée d'une convention avec la Caisse de dépôt et consignations.

PROJET DE TERRITOIRE

Présentation par Clara Dewaële-Canouel

➤ **DES ACTEURS LOCAUX AU CŒUR DE SON ELABORATION**

Engagée en septembre 2016, cette démarche, suivie par un comité de pilotage spécifique, a été rythmée par de nombreux temps forts de concertation des acteurs locaux.

Effectuée en septembre, en amont de la réflexion sur l'avenir du Pays de Falaise, l'enquête auprès des habitants et des élus a constitué une base de travail très intéressante (plus de 850 réponses d'habitants et plus de 180 d'élus). Leurs avis ont une résonance forte dans le projet de territoire et donc dans les priorités que le Pays souhaite se fixer.

Engagée mi-octobre, la deuxième phase de concertation s'est matérialisée par des réunions de co-construction de la stratégie de développement dans les 8 micro-régions du Pays de Falaise afin que les élus des 58 Communes du territoire s'accordent sur un projet partagé (plus de 150 élus y ont participé). Le format « tables rondes » a également permis de faciliter les échanges autour des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux principaux défis du territoire.

En janvier dernier, les grandes lignes du projet de territoire et les pistes d'actions envisagées ont été présentées dans les commissions thématiques de la Communauté de communes pour avis et amendements.

Début, février, ce projet retravaillé par les commissions a été présenté lors de la 1ère conférence des Maires organisée par la Communauté de communes.

Enfin, il est présenté en conseil communautaire pour approbation.

➤ **UN CADRE POLITIQUE ET STRATEGIQUE**

La dynamique notamment économique, l'attractivité ou encore la qualité de vie d'un territoire se construisent, progressivement, sur la durée, et sur des valeurs et des engagements cohérents et opiniâtres. Le projet de territoire « Pays de Falaise 2025 » revendique cette perspective de moyen terme ; il fixe des orientations générales ayant vocation à donner du sens et de la cohérence à l'action publique.

Le projet de territoire se décline en **cinq piliers/ambitions fortes** :

- Pilier n°1 : Favoriser et soutenir l'emploi
- Pilier n°2 : Développer l'attractivité du Pays de Falaise
- Pilier n°3 : Proposer un territoire où il fait bon vivre
- Pilier n°4 : Agir pour un aménagement équilibré et durable
- Pilier transversal : Intensifier l'accompagnement aux Communes

De façon plus transversale et plus concrète, il **définit les grandes orientations suivantes** :

- une priorité, l'emploi

- une démarche d'attractivité territoriale à mettre en place
- une priorité en termes de services, l'offre de santé
- des centre-bourgs au cœur de la vie de nos Communes et plus globalement de notre territoire
- un renforcement de l'offre de services et notamment auprès des personnes âgées et des enfants du territoire (projet de RAM, réflexion scolaire, enfance-jeunesse...)
- une politique volontariste d'aménagement et d'équilibre du territoire
- un accompagnement des Communes qui doit être amplifié et structuré en s'appuyant notamment sur les micro-régions

➤ **PRESENTATION DES 5 PILIERS DU PROJET DE TERRITOIRE**

Pilier n°1 : Favoriser et soutenir l'emploi

Faire du Pays de Falaise, un territoire d'accueil privilégié des entreprises

- **Renforcer l'offre de foncier et d'immobilier d'entreprises** afin de favoriser l'attractivité du territoire auprès des créateurs d'entreprises
- Renforcer les **services aux porteurs de projet** (créateur d'entreprise, projets de développement...)
- Mettre en place des actions **proactives** et renforcer la présence sur les **salons**

Agir pour le commerce, l'artisanat et l'agriculture

- Renforcer la **consommation locale** en valorisant collectivement l'**offre commerciale existante**
- Soutenir l'**attractivité commerciale** des centre-bourgs
- Veiller au **maillage** d'une offre commerciale et artisanale (**dernier commerce, tournées alimentaires...**)
- Renforcer les retombées économiques du tourisme (**restaurants**)
- Renforcer la **diversification agricole** afin de soutenir et développer l'emploi

Renforcer la dynamique économique du territoire

- **Accompagner les réseaux d'entreprises**
- Faciliter le **recrutement des entreprises** sur le Pays

Innover pour créer de l'emploi

- Accompagner le développement de l'**économie sociale et solidaire (ESS)**, un gisement d'**emplois et d'innovations**
- Renforcer la **performance des entreprises** en lien avec le développement de l'**économie circulaire**
- Réfléchir à la structuration de ces **démarches collectives**

Pilier n°2 : Développer l'attractivité du Pays de Falaise

Asseoir une image, une identité territoriale pour le Pays et la valoriser (en interne / en externe)

- Construire collectivement l'**image**, l'identité du Pays de Falaise (pour ne pas subir son image)
- Renforcer la **communication, la promotion du Pays** notamment auprès des acteurs locaux pour en faire les premiers ambassadeurs du Pays de Falaise
- Renforcer collectivement l'**attractivité économique** du Pays

Renforcer la visibilité du territoire

- **Faire parler du territoire par l'accueil ou l'organisation d'évènementiels** sportifs, culturels, touristiques...
- Développer les **partenariats avec d'autres territoires capables de renforcer la visibilité du Pays** (territoires voisins, pôle métropolitain, Département, Région...)

Développer une économie touristique, vectrice d'emplois, d'image et d'attractivité

- Elaborer et mettre en œuvre un **projet touristique stratégique, opérationnel et partagé** par les acteurs de la filière touristique
- Adapter l'**offre touristique aux attentes des clientèles** afin de renforcer l'attractivité du Pays et les retombées économiques du tourisme

Permettre l'accès haut-débit et mobiles sur l'ensemble du territoire

- **Permettre l'accès haut-débit et mobiles sur l'ensemble du territoire** (lutte contre zones blanches)
- Accompagner le déploiement du **très haut débit (fibre optique)**
- Faciliter l'**accès aux ressources numériques**

Pilier n°3 :

Proposer un territoire où il fait bon vivre

Conforter l'attractivité et le dynamisme des centre-bourgs du territoire

- Préserver **la vie de l'ensemble des cœurs de village**
 - actions visant à renforcer l'attractivité résidentielle du Pays
 - animations culturelles "hors-les-murs" (festival de musique, projet résidences...)
 - soutien au tissu associatif local, élément essentiel du vivre-ensemble
- Renforcer l'attractivité commerciale des **centre-bourgs des 4 pôles**
 - maintien et accueil de services générateurs de flux sur les 4 pôles (commerces de proximité, services publics, équipements culturels, offre de santé,...)
 - aménagements urbains des 4 centre-bourgs

Maintenir une offre de santé diversifiée et de proximité

- **Porter et défendre une vraie ambition pour l'hôpital public de Falaise**
- **Maintenir et renforcer l'offre de soins** grâce à la création de pôles de santé pluriprofessionnels

Faciliter le maintien des personnes âgées à leur domicile

- **Coordonner et harmoniser l'offre de services aux personnes âgées à l'échelle du territoire**
- **Communiquer sur l'offre existante** de services aux personnes âgées en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs

Maintenir une offre scolaire de qualité et de proximité

- Mettre en place une nouvelle **organisation de l'offre scolaire et périscolaire**
- **Garantir les mêmes chances de réussite** à l'ensemble des enfants du territoire

Renforcer l'offre petite enfance et jeunesse

- **Proposer un service de garde du jeune enfant sur l'ensemble du territoire** alliant qualité et proximité
- Veiller à maintenir la **qualité des centres de loisirs** et renforcer leur **accessibilité à l'ensemble des habitants** du Pays de Falaise

Pilier n°4 :

Agir pour un aménagement équilibré et durable

Conforter les infrastructures et l'offre d'équipements du territoire

- Défendre et développer les **équipements structurants afin de renforcer l'équilibre du territoire**
- Maintenir et renforcer **l'offre de services publics en milieu rural** par le développement de nouvelles formes d'organisation des services
- Veiller à la **cohérence de l'aménagement** du territoire

Renforcer la mobilité de tous et l'accessibilité à tous

- Renforcer **l'information sur l'offre de mobilité existante** et promouvoir une **mobilité plus durable**
- Améliorer **l'accessibilité à tous** aux bâtiments et espaces publics
- Renforcer collectivement la **prise en compte du handicap** et en faire un moteur de développement

Valoriser et préserver le cadre de vie (environnement naturel, paysages et patrimoines), facteur d'attractivité et de sentiment d'appartenance

- Préserver la **qualité de l'eau** et les **trames bleues** (biodiversité)
- Préserver le **bocage et les espaces boisés (trames vertes)** afin de préserver les paysages et lutter contre l'érosion
- Préserver et valoriser les **richesses patrimoniales et naturelles du Pays**

Renforcer la valorisation des ressources locales

- Poursuivre et renforcer la politique de **réduction et de valorisation des déchets**
- Développer des circuits alimentaires de proximité et de qualité (**circuits courts**)
- Renforcer la **valorisation énergétique des ressources locales** et **réduire la dépendance énergétique** du territoire

Pilier transversal : Intensifier l'accompagnement aux Communes

Amplifier l'offre d'ingénierie aux Communes

- Amplifier l'**accompagnement aux Communes** (voirie, patrimoine, remplacements...)
- Accompagner les Communes dans la **recherche de subventions**
- Renforcer la **lisibilité** et les **moyens** de l'accompagnement de la CdC

Renforcer la mutualisation de façon progressive

- Mettre en place des **groupements d'achats**
- **Mutualiser** certains services entre Communes et/ou avec la CdC
- Être en capacité de prendre de nouvelles compétences et de mieux accompagner les Communes

Renforcer le rôle et les missions des micro-régions

- Redéfinir leur **rôle et missions** et leur donner des moyens supplémentaires
- Les positionner comme l'échelle privilégiée de **concertation** et d'**expérimentation**
- Les positionner comme l'échelle privilégiée des "**compétences de proximité**"

Renforcer la Communication institutionnelle de la CdC

- Renforcer la **communication de la CdC** du Pays de Falaise
- Renforcer l'**appropriation de la CdC par l'ensemble des élus**

Ce projet pour le Pays de Falaise, fil conducteur de l'action publique, est le fruit d'une démarche participative. Habitants, élus, agents et partenaires ont été associés à son élaboration. La vision partagée du Pays qui en résulte dessine un territoire dynamique, innovant, accueillant, durable, déterminé à poursuivre son développement raisonné, toujours attentif à ses habitants et conscient de son rôle dans la métropole Caennaise.

➤ **LES SUITES DE LA DEMARCHE**

Madame Dewaële-Canouel expose que pour traduire ces orientations de façon concrète, il faudra déterminer un programme d'actions, une feuille de route pour les prochaines années. Il faudra prioriser et donc, faire preuve de pragmatisme en définissant certaines actions prioritaires et emblématiques réalisées à court terme. D'autres pistes devront être affinées et, le cas échéant, adaptées aux évolutions du contexte institutionnel et socioéconomique.

Dans un contexte financier difficile pour les collectivités du fait notamment des fortes baisses de dotations de l'État, la Communauté de communes a décidé de se rapprocher de ses différents financeurs afin de pouvoir mettre en place les actions s'inscrivant dans le projet de territoire (quelles soient portées par les Communes ou la Communauté de communes) :

- Contrat de ruralité avec l'État (signature prévisionnelle fin mars – 1^{er} contrat signé dans le département)
 - Demandes de DETR (dépôt de 4 dossiers - cf. conseil précédent)
 - DSIL (la circulaire préfectorale est sortie le 27 février pour une réponse avant le 31 mars)
- Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts (1^{ère} convention signée à l'échelle de la Normandie et 3^{ème} à l'échelle nationale)
- Contractualisation avec la Région (1^{ère} rencontre prévue début avril)
- Contractualisation avec le Département (1^{ère} rencontre le 20 mars 2017)

En parallèle, une démarche financière prospective sera réalisée avec l'appui du Groupe Caisse des dépôts afin de déterminer précisément les capacités budgétaires pour mettre en œuvre le projet de territoire (communes et EPCI). Cela pourrait se traduire notamment par une mise à jour de notre pacte fiscal et financier et de nos plans pluriannuels d'investissement (PPI), voire la création d'un plan pluriannuel de fonctionnement.

Cette démarche aura pour objectif d'élaborer une feuille de route opérationnelle pour les 4 prochaines années présentant les actions à mettre en œuvre, leur coût, les subventions estimées, les maîtres d'ouvrage et leur calendrier respectifs. Il sera validé et diffusé aux élus du territoire. Ce document prospectif sera amené à évoluer de manière régulière pour tenir compte des évolutions (législatives, budgétaires, ...).

Madame Dewaële-Canouel termine en affirmant que le projet de territoire doit rester un cadre et non pas un carcan. Il doit guider l'action publique sans la restreindre ; il doit être « agile » afin de s'adapter aux mutations et aux évolutions que nous connaissons dans les années à venir.

Enfin, pour associer l'ensemble des acteurs du territoire à ce projet, il faudra mettre en forme le projet de territoire dans un document présentant l'ensemble des orientations stratégiques mais aussi les pistes d'actions. Ce document sera public et donc diffusé à l'ensemble des acteurs du territoire.

Monsieur Leteurtre remercie Madame Dewaële-Canouel et Monsieur Delaunay.

Monsieur Leteurtre rappelle que les premiers éléments de ce projet ont été présentés à Morteaux-Coulboeuf en novembre 2016 et que la présentation faite ce jour est le fruit d'un travail effectué en quatre mois. Outre la question du financement, il pense que la hiérarchisation des priorités ainsi que l'établissement d'un calendrier seront nécessaires. Il précise que ce projet est voué à évoluer dans le temps et que la prochaine étape est la mise en route des premières actions.

Monsieur Maunoury se dit pleinement satisfait de l'existence d'un tel projet, d'autant que ce projet est complet, fluide et qu'il couvre l'ensemble des thématiques souhaitées par les élus. Concernant le financement, Monsieur Maunoury pense qu'il s'agira d'une réflexion à mener par l'ensemble des élus, le cap fixé étant à minima la fin de la mandature en cours voir la mandature suivante.

Concernant l'avant-dernier objectif du pilier n°4, Monsieur Heurtin souhaite qu'il soit précisé « sur l'ensemble du territoire ». Madame Dewaële-Canouel explique en effet que l'identification des communes et des pôles est un sujet qui a été discuté à plusieurs reprises et que cet amendement ne peut être par conséquent qu'accepté.

Monsieur Leteurtre reprend que la prétention de ce document est de mettre en évidence, voire hiérarchiser les orientations possibles, mais également l'utilisation de l'ensemble des compétences du Pays de Falaise. Il consent qu'ajouter le mot « ensemble » est une symbolique forte.

Monsieur Gasnier se réjouit du travail effectué qui définit bien le cadre pour les années à venir, soulignant que ce projet sera examiné de près par les habitants.

Il revient sur le scolaire évoqué dans le pilier n°3. Il trouve regrettable que cette thématique, extrêmement importante, soit réduite à deux lignes et souhaite que soit affichée, d'ores et déjà, la volonté de concertation avec les enseignants, l'Education Nationale et les parents d'élèves. Il souhaite que soit acté le même esprit de concertation, comme pour les professionnels de santé avec le projet de PSLA.

Monsieur Leteurtre explique qu'il n'est pas fait davantage de détails sur le sujet car il doit être traité à part entière. Un diagnostic est lancé, une réflexion est menée mais à ce stade, seules des grandes lignes peuvent être abordées.

Monsieur Gasnier insiste sur le fait que les enseignants et les parents sont incontournables et que cette volonté de concertation mériterait d'être écrite.

Monsieur Leteurtre pose quelques nuances notamment sur la définition ; dans un premier temps, l'ambition des élus de la Communauté de communes, en concertation avec l'Education Nationale. Il conçoit que les enseignants doivent être associés mais se montre prudent d'un point de vue institutionnel.

Madame Dewaële-Canouel indique que sur l'offre de soins, les professionnels doivent être acteurs et impliqués dans ce type de projet. Par conséquent, ils seront forcément intégrés dans la réflexion.

Concernant le pôle santé, Monsieur Leteurtre pense que la collectivité a fait sa part de travail et que le temps est venu pour les professionnels du territoire de se mobiliser. Il précise à cet effet que Madame Josseaume est présente en tant que coordinatrice.

Monsieur Mesnil relève que l'emploi est la priorité du territoire. Il prend pour exemple les salariés du groupe Batteur, qui sont arrivés d'Hérouville il y a maintenant 3 mois et qui sont heureux de découvrir que le territoire du Pays de Falaise n'est pas désert. Il conclut que les entreprises viendront sur le territoire si celui-ci offre des services tels que la culture.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de territoire « Pays de Falaise 2025 » présenté ce jour et son articulation autour de 5 piliers qui constituent les orientations et priorités pour le Pays de Falaise :
 - Pilier n°1 : Favoriser et soutenir l'emploi ;
 - Pilier n°2 : Développer l'attractivité du Pays de Falaise ;
 - Pilier n°3 : Proposer un territoire où il fait bon vivre ;
 - Pilier n°4 : Agir pour un aménagement équilibré et durable sur l'ensemble du territoire ;
 - Pilier transversal : Intensifier l'accompagnement aux Communes.
- **APPROUVE** la démarche à venir de la Communauté de Communes du Pays de Falaise de préciser la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire.

CONTRAT DE RURALITE

Présentation par Clara Dewaële-Canouel

➤ **LE DISPOSITIF DU CONTRAT DE RURALITE (ÉTAT)**

Madame Dewaële-Canouel expose que le Contrat de Ruralité a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants de l'État afin de développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Il s'agit d'un document intégrateur de toutes les mesures des Comités interministériels aux ruralités dont il détaille la déclinaison locale.

Il s'articule autour de six volets prioritaires :

- Accessibilité aux services et aux soins ;
- Développement de l'attractivité (économie, numérique, tourisme, etc.) ;
- Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité ;
- Mobilités ;
- Transition écologique ;
- Cohésion sociale.

Ce Contrat est notamment financé, sur une base annuelle, par le Fonds de Soutien à l'investissement Local (FSIL) qui comportera, dès 2017, une part spécifiquement dédiée aux contrats de ruralité.

Il s'appuie également sur l'ensemble des outils et des financements de droit commun : dotations, aides spécifiques volets territoriaux des Contrats Plan Etat Région (CPER), crédits européens (FEDER, FEADER, FSE), ainsi que les fonds et appels à projets existants sur les thématiques du contrat.

La mobilisation complémentaire des fonds européens, qu'il s'agisse des FSE, du FEDER, du FEAMP ou du FEADER, est également recherchée.

Ils sont signés entre l'État et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) concerné et pourront associer différents établissements et acteurs publics.

Les contrats de ruralité constituent désormais le cadre de cohérence de l'action publique pour créer une véritable dynamique pour le développement des territoires ruraux.

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet du Calvados a sollicité la Communauté de communes du Pays de Falaise pour signer un contrat de ruralité pour la Communauté de communes et ses Communes membres.

➤ **LE CONTRAT DE RURALITE DU PAYS DE FALAISE**

Madame Dewaële-Canouel souligne que la proposition de contrat de ruralité du Pays de Falaise s'appuie notamment sur les démarches engagées dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire (diagnostic, stratégie, actions...). Il recense les projets de la Communauté de communes du Pays de Falaise, de ses Communes membres et des partenaires de cette démarche.

La Préfecture a d'ailleurs cité le projet de contrat de ruralité de la Communauté de communes du Pays de Falaise en exemple auprès des territoires voisins qui l'ont contactée à ce sujet.

Un contrat de ruralité sera donc signé entre l'État, la Communauté de Communes du Pays de Falaise, la Caisse des dépôts et consignations et le Département du Calvados pour la période 2017-2020. Il sera complété chaque année par des conventions annuelles de financement.

Sous réserve d'un retour dans le temps du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), notre contrat de ruralité pourrait être le premier contrat signé par la Préfecture du Calvados. La date prévue (22 mars matin) nous permettrait de le signer avant la période de réserve empêchant toute communication.

Monsieur Garcia s'interroge sur l'avenir des projets portés par les SIVOM.

Monsieur Heurtin s'interroge sur le fait de renforcer les pôles dans les centres-bourgs. Il craint l'exclusion des bourgs hors des quatre pôles, une fois le contrat de ruralité acté.

Madame Dewaële-Canouel répond qu'un effort important a été engagé par la Communauté de communes afin d'associer au mieux les projets des communes (contrairement à d'autres contrats de ruralité déjà signés). Elle explique que les pôles affirmés dans le Scot ont été réaffirmés dans ce contrat et qu'il convient de rendre attractifs ces centres-là (dans les domaines touristique, de logement,...).

Monsieur Leteurtre indique que le renforcement des pôles ne rend pas ceux-ci exclusifs du développement des autres. Cela amène une priorité mais n'élimine pas pour autant les autres projets.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de contrat de ruralité et ses annexes, tels qu'annexés à la délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le Contrat de Ruralité ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la délibération.

CONVENTION AVEC LA CAISSE DES DEPOTS

➤ **PRESENTATION DE LA CONVENTION « CENTRES-BOURGS DE DEMAIN »**

Madame Dewaële-Canouel souligne que la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs représente aujourd'hui une des priorités de la Caisse des Dépôts mais aussi de nombreuses collectivités. En mars 2016, la Caisse des dépôts a lancé un nouveau dispositif en faveur de la revitalisation des centralités baptisé « centres-bourgs de demain ».

Dans le cadre d'une approche globale, ce dispositif permet de mobiliser pendant deux ans les capacités du Groupe sur les enjeux de fonciers/immobiliers, de mobilité, d'habitat mais aussi de commerces, de services et d'activités. Car l'objectif principal de ce dispositif d'accompagnement est bien

d'apporter des financements mais aussi l'expertise de la Caisse en ingénierie technique et juridique aux projets des élus.

➤ **LE PROJET DE CONVENTION DU PAYS DE FALAISE**

En concluant ce partenariat avec la CdC du Pays de Falaise et la Ville de Falaise qui vise à enclencher une dynamique nouvelle d'attractivité, la Caisse des Dépôts s'engage à cofinancer une série d'études structurantes dans le but notamment de :

- conforter l'attractivité et le dynamisme du pôle central de la Communautés de Communes (étude urbaine, vacance des logements en centre-ville,...),
- conforter l'attractivité résidentielle de l'ensemble des centres-bourgs du territoire par la réalisation d'une stratégie foncière,
- maintenir voire renforcer l'offre de santé par la création d'un pôle de santé éclaté sur les 4 pôles du territoire (en lien avec le projet d'établissement de l'hôpital),
- soutenir l'activité commerciale en accompagnant notamment la création d'une union commerciale à l'échelle du Pays de Falaise ou encore le développement de nouvelles formes de commerces ruraux.

De façon complémentaire et en fonction des projets ainsi que des moyens mis à disposition du Groupe par l'État, le Groupe Caisse des Dépôts pourra mobiliser également d'autres moyens d'intervention et notamment son expertise en matière d'analyse et de prospective financière ou de gestion dynamique du patrimoine.

Prévue le 22 mars, la signature de cette convention pourrait se faire en même temps que celle du contrat de ruralité. Il s'agirait de la 3ème convention de ce type signée à l'échelle nationale et la 1ère en Normandie.

Monsieur Leteurtre relève que l'originalité de cette convention est l'apport d'expertise en ingénierie technique, financière ainsi qu'en analyse juridique ; tous ces aspects permettront de définir la faisabilité de certains projets.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention et ses annexes, tels qu'annexés à la délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention centres-bourgs de demain ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **COMPOSITION DE LA COMMISSION MUTUALISATION**

Madame Dewaële-Canouel indique qu'il est proposé de modifier la composition de la commission « mutualisation » et que les élus sont invités à faire part de leur intérêt à participer à cette commission. La désignation pourrait intervenir lors du conseil suivant.

Madame Dewaële-Canouel ajoute que l'idée pilier transversal du projet de territoire est d'organiser des groupements d'achat, des mutualisations. Il est donc important de revoir la représentation de la commission. Il est donc proposé que cette commission soit composée du Président de chaque micro-région et d'un autre élu représentant de chaque micro-région et, dans la mesure du possible, que les deux élus ne soient pas issus de la même commune.

Monsieur Leteurtre rappelle qu'au moment de la mise en place de la commission en 2014, la collectivité ne savait pas où elle allait. Désormais, plusieurs axes étant définis, il convient que cette commission existe et travaille sur ces points.

Madame Dewaële-Canouel reprend que plusieurs réflexions avaient été portées au départ sur le fait que cette commission soit uniquement constituée des Vice-présidents de la Communauté de communes. Maintenant, cette commission peut être formelle et formalisée.

Monsieur Gasnier souhaite savoir où en est l'état des réflexions sur le pôle de santé structurée autour des 4 pôles.

Monsieur Leteurtre répond que le problème du Pôle de santé est un peu compliqué car chaque territoire a commencé à répondre à sa manière comme à Pont d'OUILLY, Morteaux-Couliboeuf et Potigny. Sur Falaise, cela est plus compliqué du fait des habitudes en place et il appartiendra à la Communauté de communes de fédérer ce projet.

Monsieur Gasnier demande si le blocage à Falaise bloquera, les autres pôles. Monsieur Leteurtre répond que ces pôles existent déjà mais qu'avant toute proposition, il faut un projet global et cela passe par la phase de diagnostic. Il prend l'exemple du service d'aide d'hospitalisation à domicile géré par trois médecins dont deux exerçant hors Falaise. Sur Potigny, il pense que la commune aurait légitimité à faire un pôle seul, mais sans aides, cela aboutirait forcément à des loyers trop chers, expliquant que pour avoir des crédits publics, il faut respecter la Charte des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA).

Monsieur Gasnier explique que la réflexion faite avec les professionnels sur Potigny montre un intérêt sur ce projet. Il trouve dommageable aussi que cela ne voit pas le jour à cause de Falaise.

Monsieur Leteurtre répond que pour être reconnu PSLA, il faut un minimum de 15 000 habitants et respecter les contraintes de la Charte, sinon cela s'appelle une Maison médicale et le projet est monté sans subventions.

Madame Josseume se veut rassurante car il n'y a pas de blocage à Falaise. La démarche du diagnostic va permettre de recenser les attentes de chacun, attentes qui ne sont pas les mêmes à Falaise du fait de la présence de l'Hôpital. Elle pense qu'il faut laisser du temps pour travailler ce projet avec l'ensemble des professionnels du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Président,
Claude LETEURTRE

